



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service économie agricole  
Tél : 03 85 21 86 50  
ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

**Direction Départementale  
des Territoires**

## Motifs de la décision

### **Projet de charte d'engagements départementale des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques**

Le projet de charte d'engagements départementale des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques s'inscrit dans le cadre de l'article D253-46-1-2 du Code rural et de la pêche maritime. Il a été transmis au préfet de Saône-et-Loire par le président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire le 27 juillet 2022.

Ce projet de charte a été élaboré par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en concertation avec les acteurs concernés du département. Il concerne l'ensemble des activités agricoles du département et vise à favoriser un bon niveau de dialogue entre les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et leurs riverains.

Le projet soumis à la consultation intègre les mesures de protection requises à l'article D253-46-1-2 du Code rural et de la pêche maritime lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière. En effet, la charte présente :

- des modalités d'information des résidents ou des personnes présentes au sens du règlement (UE) 284/2013,
- les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes définies en application de l'article L. 253-7 du code rural,
- des modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés,
- des modalités d'information des résidents et des personnes présentes au sens du règlement (UE) n° 284/2013, préalables à l'utilisation des produits.

Ce projet de charte a été soumis à la consultation du public du vendredi 29 juillet 2022 au lundi 12 septembre 2022 à 23h59. Les observations du public ont été recueillies pendant cette période sur le site > Mes démarches simplifiées.

A l'issue de cette consultation et pour prendre en compte certaines des observations formulées, la charte a fait l'objet de modifications :

- Ajout des associations invitées à la concertation, en page 8 de la charte riverains,
- Ajout d'une adresse mail unique de contact du comité de suivi, en page 6 de la charte riverains,
- Ajout des modalités d'évolution de la composition du comité de suivi, en page 6 de la charte riverains.

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140  
71040 MÂCON Cedex  
Tél : 03 85 21 28 00